

Compte rendu de la séance du conseil municipal

Du 12 Décembre 2022

En l'an 2022, le 12 Décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de St Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Patrick Rames, Maire.

Date de la convocation : 8 Décembre 2022.

Présents : Mesdames et Messieurs Eddy David, Monique Delfour, Bernard Faure, Catherine Fouinat, Thibaut Lafon, Claudine Landes, Gérard Lohezic, Claude Pégourié, Patrick Rames.

Absent excusé : Jean Michel Périé

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L.215. 15 du code général des collectivités territoriales. Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Claudine Landes est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte-rendu du conseil du 9 Novembre est voté à l'unanimité.

Rappel de l'ordre du jour

1. Bulletin municipal
2. Dépôt du dossier bâtiment Leplant pour la DETR : délibération
3. Tarifs cantine
4. Tarifs Redevance Occupation Domaine Public
5. Maison Dussart - fixation du prix de vente
6. Modification des statuts du Grand-Figeac (modification de l'adresse du siège)
7. Motion ligne ferroviaire Paris/Orléans/Limoges/Toulouse
8. Adressage
9. Subvention Comité / éclairage Noël
10. Point sur le P.L.U.I.
11. Noël / Voeux
12. Chantier d'été Olterra
13. Questions diverses

1. Bulletin municipal

Il est précisé que suite au décès récent de Madame Marguerite Pons, un texte retraçant sa vie ainsi qu'une photo seront rajoutés en première page.

Pour le reste, le document est validé.

2. Dépôt du dossier de DETR

Le montant du projet de rénovation du bâtiment a été revu suite à la demande de Madame la Sous Préfète et du Secrétaire Général de la Préfecture. Après consultation du responsable de l'établissement public foncier, le prix d'acquisition du bâtiment a été minoré de 10 000 € par appartement. L'aménagement extérieur a été diminué de moitié. Ainsi, le total actualisé s'élève maintenant à 829 000 € conformément aux demandes des instances.

Il est précisé que les deux architectes, le SDAIL ainsi que le bureau d'études ont été payés. Ceci représente une avance d'environ 30 000 € sur l'opération.

La délibération est ensuite mise aux voix : une abstention et huit votes favorables.

3. Tarifs cantine

Depuis la rentrée du mois de septembre 2022, les repas sont achetés à Marcilhac. Ils seront facturés 4,50 € à la mairie. Les parents quant à eux payent actuellement 3,57 €. Néanmoins, la distance parcourue pour aller chercher ces repas a été diminuée et donc les frais de déplacement qui en découlent. La personne chargée de les récupérer a vu son temps de trajet réduit d'une demi-heure, il n'est plus nécessaire de contribuer à la prise en charge d'un agent ce qui était le cas au collège de Cajarc, ainsi la municipalité devrait réaliser une économie d'environ 3 000 € par an, permettant de financer la différence entre le prix du repas facturé par Marcilhac et le prix payé par les familles.

Il est également proposé de déposer un dossier auprès de l'Agence de Services et de Paiement afin que les parents dont les revenus sont les plus modestes puissent bénéficier d'un tarif de cantine à un euro. Dans ce cas, l'État verse une aide de trois euros par repas. Il restera donc 0,50 euros à charge de la commune. Ceci représentera une vraie économie pour bon nombre de familles du RPI. Voté à l'unanimité

4. Tarifs redevance occupation domaine public

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier au titre de l'année 2021 (patrimoine comptabilisé au 31 décembre 2020) selon le barème suivant :

- pour les infrastructures souterraines, par kilomètre et par artère (fourreau contenant ou non des câbles ou câbles en pleine terre) : 42,64 €

- pour les infrastructures aériennes, par kilomètre et par artère (ensemble de câbles tirés entre deux supports) : 56,85 €

voté à l'unanimité

5. Maison Dussart / fixation du prix de vente

Plusieurs estimations ont été réalisées par des agences immobilières et un notaire. La fourchette haute est aux alentours de 136 000 € net vendeur (auxquels s'ajoutent, pour l'acheteur, les frais d'agence). Afin de donner de la valeur à cette maison il a été évoqué le fait de changer l'emplacement du GR. Michèle Caussanel serait apparemment d'accord pour céder une partie de la parcelle jouxtant le garage ce qui permettrait de le déplacer légèrement. Le Maire reprendra contact avec Madame Caussanel.

Pour la vente, plusieurs possibilités s'offrent :

- confier la vente uniquement aux agences
- confier la vente uniquement au notaire
- confier la vente aux agences, sans exclusivité, ce qui permet à la commune de s'en occuper également
- fonctionner dans un premier temps sans l'aide des agences et uniquement en faisant intervenir les conseillers municipaux qui voudront bien se charger de faire les visites.

C'est cette décision qui est retenue.

Le conseil fixe le montant de mise à prix de la maison à 150 000 € (il y aura des diagnostics à faire réaliser pour la vente) (actuellement, déjà un devis de Socobois s'élevant à six cents euros)

La délibération est votée à l'unanimité

6. Modification des statuts du Grand-Figeac (modification de l'adresse du siège)

Suite au déménagement des bureaux du Grand-Figeac, les statuts doivent être modifiés pour constater le changement d'adresse. Les conseils municipaux doivent se prononcer sur cette modification statutaire.

Votée à l'unanimité

7. Motion ligne ferroviaire Paris/Orléans/Limoges/Toulouse

Desserte et désenclavement ferroviaire - Le Lot mérite le respect

Dans le contexte écologique, social, politique et géopolitique actuel, les conseillers municipaux réaffirment une fois de plus leur engagement total et résolu en faveur du développement du train, lequel émet neuf fois moins de gaz à effet de serre que la route et consomme six fois moins d'énergie.

Le Lot mérite le respect ! Les élus municipaux déplorent qu'un certain nombre d'engagements pris en faveur du désenclavement ferroviaire du Lot ne soient pas mis en œuvre par le Gouvernement et son opérateur.

1) Nous réclamons le maintien de l'unicité de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

Les élus départementaux demandent à l'Etat d'investir uniformément sur toutes les sections de la ligne POLT. Il n'est pas acceptable qu'un territoire peuplé comme Saint-Etienne ou Grenoble soit abandonné par le Gouvernement. Afin de garantir une égalité de traitement entre tous les citoyens, les investissements réalisés sur la ligne ne doivent pas se concentrer sur les tronçons jugés « les plus rentables ». A cet égard, le Département se tient à la disposition de la SNCF et des différentes parties prenantes pour développer le fret, ce qui permettra indéniablement de « rentabiliser » l'entretien des voies.

2) Nous exigeons que les engagements pris en matière de modernisation de la ligne POLT soient tenus.

Le 3 mars 2021, le Ministre des transports confirmait que les deux tiers des 385 millions d'euros nécessaires à la modernisation de la ligne seraient pris en charge par l'État. Quid des 33% restants ? Pour financer les 127M€ manquants, les quatre Régions traversées par la ligne POLT ont été sollicitées. Une fois de plus, force est de constater que les collectivités locales sont prises en otage par le Gouvernement qui n'assume pas l'entretien de son patrimoine ferroviaire. A ce jour, seule la Région Occitanie a confirmé un cofinancement de 10M€. Nous demandons au Gouvernement et à la Préfète coordinatrice de la ligne POLT d'agir pour sortir de cette impasse. La modernisation ne peut plus attendre.

3) Nous refusons une desserte du Lot au rabais.

Un train Intercités sur deux au départ de Paris s'arrête à Brive et ne dessert ni Souillac, ni Gourdon, ni Cahors.

Cette situation, qui s'ajoute aux annulations dont la SNCF est responsable, est, à l'heure de la crise énergétique et du nécessaire report modal, inacceptable. Nous demandons que les dix trains Intercités qui partent quotidiennement de

Paris desservent le Lot et poursuivent leur trajet jusqu'à Toulouse.

La ligne POLT est notre priorité. Nous nous opposerons à toute initiative qui compromettrait son avenir.

8. Adressage

Il est tout d'abord précisé qu'aucune aide financière n'est actuellement possible dans ce domaine.

Toutes les habitations et les granges sont numérotées, manquent maintenant les noms de rues. Compte tenu du coût de l'opération, il est souhaitable de commencer par le centre du village pour l'instant.

9.Éclairage de Noël 2021 - délibération

M. le Maire, indique aux membres du conseil que le Comité des Fêtes a pris en charge les illuminations de fin d'année 2021. Les années précédentes une subvention leur était attribuer pour couvrir ces frais. Il demande au conseil de se prononcer sur son renouvellement.

Voté à l'unanimité.

10. P.L.U.I.

Des visites sur le terrain ont été organisées autour de lieux précis dans les communes environnantes. Les intervenants ont été très clairs sur le fait de prioriser le remplissage de ce que l'on appelle les dents creuses afin de ne pas laisser d'espace vide dans les ensembles déjà construits. Pour ce qui est de nouveaux terrains à construire, ceux-ci seront délivrés en fonction du remplissage de zones préalablement établies.

Patrick Rames et Claudine Landes se sont également rendus au service développement du Grand-Figeac où il leur a été tenu le même discours. Il leur a été précisé que certains terrains constructibles lors de l'élaboration de la carte communale ne le seraient peut-être plus lors de la validation du PLUI. Pour autant, la carte communale reste valable jusqu'aux environs du début de l'année 2024.

11. Noël/Vœux

Un apéritif, verre de l'amitié, aura lieu le samedi 14 janvier 2023 à partir de 18h. À cette occasion, le Maire adressera ses vœux aux personnes qui y assisteront. L'ensemble des habitants y est convié.

Il est également décidé d'offrir au personnel communal des coffrets gourmands, comme les années précédentes.

Il est décidé également d'éclairer la place du village.

Des bouteilles de vin ou plantes seront distribués aux personnes de plus de 75 ans accompagnées d'une carte de vœux réalisée par Catherine Fouinat.

Claudine Landes a préparé des friandises à distribuer aux enfants de l'école.

Il est décidé de modifier l'heure d'extinction de l'éclairage public qui sera désormais arrêté à 23h.

12. Chantier d'été Olterra

L'association Olterra organise un séjour interculturel franco–allemand–ukrainien à destination de jeunes de 18–27 ans et propose à cette occasion de réaliser un chantier participatif dans une commune de la Vallée du Célé. Devant les propositions pouvant s'articuler autour de la restauration du patrimoine, il est décidé de suggérer un travail autour de la place du Mas de Castel ou du Point de Vue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le prochain conseil aura lieu le 12 janvier 2023.